

BACCALAUREAT - SESSION 2024

PROCEDURE D'INSCRIPTION

11 OCT. 2023

INSCRIPTION	DOSSIER DE CANDIDATURE	DROITS D' EXAMEN	VALIDATION DES INSCRIPTIONS ENDRENA
<p>1-PERIODE Du Lundi 16 octobre 2023 au Vendredi 8 décembre 2023</p> <p>2-PROCEDURE</p> <p>➤ CANDIDAT OFFICIEL est inscrit par le paiement des droits d'examen sur la plateforme de la banque du Trésor.</p> <p>➤ CANDIDAT LIBRE se préinscrit lui-même en ligne : ➤ sur le site web de la DECO : www.men-deco.org par : • Le choix d'une DRENA de composition • le renseignement de la fiche de pré-inscription ➤ sur la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci par le paiement des droits d'examen.</p> <p>N.B : le respect des étapes ci-contre est obligatoire pour pour que toute inscription soit validée.</p>	<p>1- CANDIDAT OFFICIEL - le ou les reçu (s) de paiement imprimé (s) sur la plateforme de la banque du Trésor : www.pay.tresor.gouv.ci à déposer dans son établissement ; - une (01) photocopie de la carte d'identité scolaire DESPS 2023-2024 ; à défaut : • une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat ivoirien, • une (01) photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat non ivoirien.</p> <p>2- CANDIDAT LIBRE - la fiche de pré-inscription imprimée, précisant la série, les options de langues et portant une photo récente du candidat, à partir du site web de la DECO (www.men-deco.org) et dûment signée par lui ; - le ou les reçu (s) de paiement imprimé (s) sur la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci ; - la fiche cursus DESPS ou le certificat de scolarité des classes de Seconde, Première et Terminale délivré par un établissement secondaire public ou privé autorisé par le ministère de tutelle et authentifié par le DRENA ; - la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat ivoirien ; - la photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2024 pour le candidat non ivoirien ; - la photocopie du diplôme du BEPC, l'original de l'attestation de réussite au BEPC, l'original de l'attestation à usage administratif ou de l'authentification du BEPC ou l'attestation d'équivalence du diplôme étranger équivalent (n'accepter la photocopie légalisée que sur présentation de l'original du diplôme).</p> <p>N.B : 1-tous les diplômes susmentionnés doivent être obtenus avant la session 2023 2-l'attestation d'identité est formellement interdite aux examens scolaires</p>	<p>1- DELAI DE PAIEMENT Les droits d'examen sont payables du Lundi 23 octobre au Vendredi 15 décembre 2023.</p> <p>2- COÛT Les droits d'examen du Baccalauréat sont fixés à cinq mille francs (5000 F) plus mille francs (1000F) pour chaque épreuve facultative choisie.</p> <p>3- MODE DE PAIEMENT Les droits d'examen sont payés exclusivement à partir d'un compte TrésorMoney • en composant sur son téléphone la syntaxe *760*2*3# • ou en accédant à la plateforme de la banque du Trésor : pay.tresor.gouv.ci</p> <p>N.B : Pour toute plainte ou réclamation, contacter le Service Ecoute Client en composant les numéros verts suivants : 9969 / 80001010 ou envoyer les informations relatives à la réclamation à l'adresse suivante: tresorpayreclam@tresor.gouv.ci</p>	<p>1- CANDIDAT OFFICIEL L'inscription du candidat officiel est validée automatiquement dès le paiement des droits d'examen.</p> <p>2- CANDIDAT LIBRE L'inscription du candidat libre est validée sur la plateforme AGCE par la Direction Régionale choisie après le dépôt du dossier d'inscription complet.</p> <p>- La date limite de validation des candidatures en DRENA est fixée au Vendredi 22 décembre 2023, délai de rigueur.</p> <p>N.B. : le candidat libre compose uniquement au chef-lieu de la DRENA.</p>

Le Directeur
 BOSSO NIMAGA Mariam
 Inspecteur Général